



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi vingt cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno HURE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Annette CANDOTTO, Jacques DAMIEN, Jean-Marc BELLAMY, Nathalie DUBUISSON, Marie-Fernande PIGNE, Claude PLANCHOU, Daniel SANNIER, Brigitte SIMON, Armelle STEUX, Gilbert URSIN, Marie-Claude VAUDANDAINE, David ZWAARDEMAKER.

Absente excusée : Astride LEVAVASSEUR

Pouvoir : Sylvain HAMEL à Jacques DAMIEN

Secrétaire de séance : Gilbert URSIN

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014. Après lecture sommaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Activités Périscolaires : convention de mise à disposition de personnel	064-2014
--	-----------------

M. le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune est en charge de la gestion des activités périscolaires, à savoir garderie et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il présente le planning des activités du 3 novembre au 18 décembre 2014.

L'agent faisant fonction d'ATSEM à l'école publique a accepté de participer aux TAP, tout comme de nombreux bénévoles.

La commune a sollicité les associations MJC de Duclair, Musique en Boucles et GDH pour des interventions sur le temps périscolaire. Ces mises à disposition de personnel nécessitent l'avis du Conseil Municipal et l'établissement de conventions entre les entités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide:

- d'approuver le principe de mise à disposition de personnel entre la commune et lesdites associations (GDH, MJC Duclair, Musique en Boucles), à compter du 1er septembre 2014 et pendant toute la durée de l'année scolaire 2014/2015 ;
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente décision et notamment l'établissement et la signature des différentes conventions ;
- d'annuler les créations de postes prévues lors de la réunion du 7/08/2014.

A l'unanimité

Le paiement des intervenants se fera sur facture. A l'avenir il y aura un 3^e intervenant, sous les mêmes conditions, pour une activité clarinette.

M. DAMIEN expose le problème rencontré avec l'activité proposée par le Yacht Club. Beaucoup trop de contraintes difficiles à gérer, qu'un seul groupe, dans la grande salle et uniquement le mardi.

Une réflexion s'engagera à nouveau pour janvier.

Il n'est pas exclu la création d'un 6^e groupe à partir du mois de janvier.

Globalement, on note une satisfaction des parents et des enfants.

On constate de nouvelles demandes d'inscriptions notamment en maternelle mais les groupes sont complets.

Une initiation théâtre va commencer prochainement. Le cours sera assuré par la belle-fille de M. LESEIGNEUR qui pratique le théâtre amateur. Une intervenante de la MJC viendra l'aider en renfort.

M. DAMIEN énonce le nom des bibliothécaires et fait part de leur changement tous les lundis.

M. SANNIER demande quel est le coût des intervenants extérieurs.

M. DAMIEN répond environ 28 €/heure pour la MJC et environ 30 €/heure pour GDH et Musiques en Boucles.

M. DAMIEN fait part de la remarque de Mme MASSE : « les enfants sont plus fatigués ». Les encadrants sont prévenus que si les enfants sont fatigués, il ne faut pas les obliger à participer aux activités.

M. URSIN s'interroge sur l'assiduité des enfants. M. DAMIEN répond que tous les inscrits sont présents chaque jour.

M. SANNIER demande comment interfère les activités pédagogiques complémentaires ? M. DAMIEN précise que les jours sont variables et jamais le vendredi. L'animateur est informé au préalable mais cela représente un nombre faible d'enfants.

M. BELLAMY propose la création d'une fiche de liaison qui serait transmise par l'enseignant à l'animateur et permettrait de mentionner les enfants qui sont en APC et ceux en TAP.

M. PLANCHOU demande combien d'enfants ne participent pas au TAP. M. DAMIEN signale que c'est plus fréquent chez les plus grands que chez les maternelles.

Prise en charge de la dissimulation du réseau France Télécom – Route de la Fontaine	065-2014
--	-----------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant des travaux sur réseaux de télécommunications – Route de la Fontaine réalisés en 2011, n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Cette délibération s'avère essentielle afin de pouvoir régler la facture.

Il précise également que les lignes France Telecom n'appartenant pas aux communes, le coût des travaux doit être imputé sur le compte 20422 et n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le paiement de la facture d'un montant de 712.80 €.

A l'unanimité

Décisions modificatives n°3	066-2014
------------------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte les décisions modificatives suivantes :

Compte 020 <i>Dépenses imprévues investissement</i>	- 8 100 €	Compte 6218 <i>Autre personnel extérieur</i>	+ 9 500 €
Compte 022 <i>Dépenses imprévues fonctionnement</i>	- 2 900 €	Compte 6332 <i>Cotisation FNAL</i>	+ 900 €

Compte 6451 <i>Cotisations URSSAF</i>	- 5 000 €	Compte 6411 <i>Personnel Titulaire</i>	+ 3 600 €
		Compte 6413 <i>Personnel non titulaire</i>	+ 1 000 €
		Compte 6453 <i>Cotisation caisse de retraite</i>	+ 1 000 €
	- 16 000 €		+ 16 000 €

A l'unanimité

La présente délibération annule et remplace la délibération n°060 du 7 août 2014

Virements de crédits n°1	067-2014
---------------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte les virements de crédits suivants :

Compte 2184 <i>mobilier</i>	- 1 000 €	Compte 2183 <i>Matériel informatique</i>	+ 1 000 €
Compte 2041582 <i>Subvention d'équipements autres groupements</i>	- 713 €	Compte 20422 <i>Subvention d'équipement aux personnes de droit privé</i>	+ 713 €

A l'unanimité

Participation financière transport scolaire lycée - Année scolaire 2014/2015	068-2014
---	-----------------

Monsieur le Maire expose que le Département de la Seine Maritime a, depuis 2011, demandé une participation aux frais de transport scolaire vers les collèges et les lycées de 130 Euros par enfant et par an (lycée de secteur) et 155 € par enfant et par an (non lycée de secteur).

Pour information, la commune, depuis 2 ans, participe à hauteur de 65 € par enfant.

Coût pour l'année scolaire 2013/2014 : 2015 euros pour 31 élèves.

Monsieur le Maire propose de réfléchir au renouvellement ou non de la prise en charge communale de 65 € par enfant, pour l'année scolaire 2014/2015.

M. le Maire a fait le point sur les communes environnantes. Dans le canton, Hénouville est la seule commune à financer la moitié des frais de transport au lycéen.

M. HURE rappelle l'aide totale pour les collégiens instaurée depuis la création du Syndicat.

M. SANNIER informe les élus d'une demande d'aide formulée par un hénouvillais dont l'enfant est scolarisé en section professionnelle (classe de 3^e).

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante propose l'attribution d'une aide forfaitaire de 65 € par lycéen fréquentant un lycée de secteur ou autres, au titre de l'année 2014/2015.

A l'unanimité

Rue de Bethléem – Acquisition foncière**069-2014**

Vu Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le P.L.U approuvé le 13 décembre 2011,

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle A 1085 – lot 14,

Après en avoir délibéré, les élus se prononcent sur :

- l'acquisition, par voie amiable, de la parcelle d'une superficie de 419 m² issue de la parcelle cadastrée Section A numéro 1085, appartenant à T.A.M au prix de 40 000 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition, afin de permettre l'implantation d'un futur commerce de proximité.
- la prise charge des frais annexes à cette acquisition si nécessaire,
- l'autorisation de signature de tous documents et actes notariés afférents à cette opération chez Maître CHOMBARD

A l'unanimité.

M. URSIN propose la consultation de la population sur le souhait ou non d'un commerce local et de quel type.

Mme PIGNE s'étonne car une étude de marché réalisée en 2000 répondait défavorablement à l'implantation d'un commerce de proximité. Cette étude avait été réalisée par la chambre de commerce et d'industrie.

Indemnité de conseil – Receveur Municipal**070-2014**

M. SANNIER rappelle que le receveur municipal est un fonctionnaire d'état et donc qu'il n'a pas besoin de rémunération complémentaire.

Vu la loi 83.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, article 97,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et les collectivités publiques aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'octroi de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer au comptable de la collectivité l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983.

Ce refus ne porte pas sur la qualité des prestations qui sont aujourd'hui proposées par le trésorier à notre commune, mais sur le principe même de cette indemnité. Le Conseil Municipal considère que l'activité de conseil aux communes devrait faire partie intégrante du travail d'un trésorier et ne devrait ainsi pas ouvrir droit à une indemnisation au-delà du salaire du fonctionnaire concerné.

5 voix POUR, 4 CONTRE et 5 ABSTENTIONS

Syndicat Intercommunal d'Electrification 76 – Extension de réseaux – Rue de Bethléem**071-2014**

Considérant qu'afin de desservir la parcelle A627, il est nécessaire de réaliser une extension électrique sur le domaine public (10 ml). Cette extension sera réalisée par le SDE76 en échange d'une participation financière de la commune.

Considérant que la participation communale s'élèverait à 440 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique.

Le propriétaire de la parcelle paiera la part lui incombant au titre du domaine privé.

La dépense serait imputée au compte 2041582.

A l'unanimité

Nouvelle proposition des membres – Commission communale des Impôts Directs	072-2014
---	-----------------

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Vu l'article L2121-32 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal,
Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,
Considérant que le Conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse la liste de présentation suivante :

PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES

	NOM - PRENOM	TF - TH - CFE
1	DAMIEN Jacques	TF - TH
2	PLANCHOU Claude	TF - TH
3	SANNIER Daniel	TF - TH
4	ZWAARDEMAKER David	TF - TH
5	LASNEZ Dominique	TF - TH
6	MARICAL Marie-Claude	TF - TH
7	DUBUISSON Philippe	CFE
8	CAYZEELE Jacques	TF - TH

PROPRIETAIRE DE BOIS

9	FERMENT Jean-Marc	TF- TH
10	LESEIGNEUR Paul	TF- TH

HORS COMMUNE

11	BARREAU Claude	TF
12	DANET Daniel	TF

PROPOSITION DE COMMISSAIRES SUPPLEANTS

	NOM - PRENOM	TF - TH - CFE
1	URSIN Gilbert	TF - TH
2	BELLAMY Jean-Marc	TF - TH

3	PIGNE Marie-Fernande	TF - TH
4	CALTRO Evelyne	TF - TH
5	LELONG Kléber	TF - TH
6	GUERINOT Jean-Claude	TF - TH
7	CHANROUX Vital	TF - TH
8	DELMAERE Nathalie	TF - TH

PROPRIETAIRE DE BOIS

9	DANET Isabelle	TF- TH
10	QUEVILLY Denise	TF- TH

HORS COMMUNE

11	DECAUX Bertrand	TF
12	PERIERS Jean	TF

Exposition de peinture et sculpture - Tarifs communaux	073-2014
---	-----------------

Tarifs exposition annuelle des 15-16 novembre 2014 :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent les tarifs suivants :

Tarif 2014	
EXPOSITION ANNUELLE	
Participation exposant	12 €
Participation repas	10 €

A l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements :

Lecture de la carte de M et Mme HAUTDECOEUR. Une carte de remerciement, tout comme à M. et Mme LAILLIER leur sera adressée suite aux dons faits au CCAS.

Cérémonie du 11 Novembre :

M. DAMIEN propose l'ajout de 4 noms, 4 soldats décédés « Morts pour la France » (à l'hôpital ou sur le front). On ignore la raison de l'absence de ces noms.

M. DAMIEN a travaillé sur l'exposition avec M. LAILLIER et M. HANGARD.

M. le Maire informe qu'une cérémonie particulière aura lieu à cette occasion. Il faut compter environ 10.5 € par lettre. Il est proposé également de repeindre l'ensemble des noms. L'ensemble des élus est favorable.

L'exposition débutera à compter du 6 novembre prochain. Le 11 novembre, les enfants de CM1/CM2 seront présents pour lire un texte. Un verre de l'amitié sera servi dans la grande salle.

Un prêt d'exposition sera réalisé par le club philatélique et cartophile du Trait. Du matériel sera à retirer à Yainville, au Trait puis à Sainte Marguerite sur Duclair.

Education Nationale – Académie de Rouen

Lecture du courrier de M. CARRIERE

Ecoles d'Hénouville

PPMS fixé au 13 octobre 2014 portera sur le risque d'inondations.

Forage de « La Fontaine »

Arrêté d'utilité publique et arrêté d'autorisation du 11/08/2014

Commissions :

Mme CANDOTTO fait le point sur les différentes commissions :

- CCAS du 18/09 : guide du CCAS, prochaine distribution avec le Hénouvill'infos en octobre, repas des anciens le dimanche 19/10/2014
- Communication du 4/09 : bilan sur la dernière lettre, validation du guide du CCAS, projets de communication 2014/2020, rétro-planning du Hénouvill'infos.

Election du C.M.E :

M. SANNIER fait le point sur les élections qui se sont déroulées jusqu'au 23 septembre dernier.

2 élus CE2 – 3 élus CM1 - 3 élus CM2 - 3 élus 6è soit 11 élus.

L'installation du CME aura lieu le mardi 14 octobre 2014 à 18h en mairie. Une invitation sera adressée également aux élus sortants.

1 – Parking pour vélos

M. SANNIER se fait le porte-parole des participants à la Gym venant à la salle polyvalente à vélo : ne pourrait-on pas installer des attache-vélos sur le parking des salles (en permettant ainsi l'usage pour les écoles et les salles) ? M. SANNIER propose de les mettre devant le panneau d'affichage pour en dégager la visibilité.

Par ailleurs un second appareillage est suggéré devant la mairie. Il faut montrer que l'on pense aussi aux usagers des déplacements autres que motorisés dans le village.

2 – M. SANNIER propose d'acheter rapidement le terrain prévu pour la sente piétons/vélos de la Rue de Bethléem au stade pour en assurer la préservation et l'entretien sachant qu'une construction prochaine va la juxter. M. HURE signale que le bornage est fait. L'acquisition sera effective en 2015.

A ce propos, il est envisagé malheureusement d'abattre le beau marronnier qui marque la limite de cette sente avec une propriété privée.

3 - M. SANNIER demande quelle est cette construction (bois, verre ; actuellement sans toiture) installée sur une plateforme bétonnée en arrière de la maison à la Fontaine dans la propriété sise face au château ? Y a-t-il eu une déclaration de déposée ? A la connaissance de M. SANNIER ce site est inondable (cf 1997). M. le Maire signale que la construction est destinée à un élevage de chats et n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'autorisation d'urbanisme. Ce dossier sera étudié en commission urbanisme avec l'attache de la DDTM de Rouen.

Travaux :

- **Lotissement LEFEBVRE** : la citerne est arrivée et enterrée, à la charge du propriétaire.
- **RJP** : travaux commencés depuis quelques semaines. Travaux sur le bassin
- **RD67** : Mise en place des trottoirs
Une 1^{ère} étude propose que des canalisations uniquement sur une partie.
Une 2^{ème} étude propose des canalisations sur l'ensemble du chantier.
Le chantier s'étalerait du rond point en allant dans le sens Corneille pour laisser le temps d'étudier le projet bassins versants.
Les travaux seraient programmés en 3 tranches compte tenu d'un coût important. La 1^{ère} tranche commencerait cette année.
- **Route de Saint Martin** : M. URSIN évoque le problème de talus et de la dangerosité de la route cet hiver. M. le Maire fait part d'un courrier envoyé à M. Jolivel. Un élagage est prévu prochainement. Le projet de réfection sera présenté à la commune en octobre pour des travaux en 2015.
- **Téléthon** : La date est fixée au 6 décembre 2014.

Fil rouge : Lâcher de pigeons, lâcher de ballons

23 novembre 2014 : Thé dansant au profit du téléthon

5 décembre 2014 : Découverte du Badminton avec Bad'héno et possibilité de faire un don au profit du téléthon.

- **Saint Michel** :

Samedi : Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice.

Pot de la Municipalité. Les élus assureront le service.

Dimanche : exposition de voitures et foire à tout.

- **Exposition MJC** : Semaine de la solidarité internationale les 20,21,22 Novembre 2014

- **Film sur le Jardin des Prés** : 2 séances seront proposées le 8 novembre à 17h30 puis à 20h30.

Personnel communal :

- Mme PIGNE demande des nouvelles de Mme DANET Marie-France. M. le Maire répond que son arrêt de travail court jusqu'au jeudi 2 octobre inclus.

Mme GEHU assure son remplacement depuis quelques mois et donne entière satisfaction aux enseignant(e)s comme au personnel.

- M. le Maire fait part de la demande de mutation de Mme Sophie BODELLE, pour un poste de directrice générale des services en Vendée. Sa mutation sera effective au 26 décembre 2014.

Prochaines réunions :

- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 6 novembre 2014, à 19h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

HURE Bruno	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	BELLAMY Jean-Marc
DUBUISSON Nathalie	Pouvoir de HAMEL Sylvain à DAMIEN Jacques
PIGNE Marie-Fernande	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David